



# LES COMMISSIONS SPORTIVES RÉGIONALES L'ÉQUIPE RÉGIONALE DE RÉPARTITION



VERSION 5 / 20 NOVEMBRE

## La répartition Régionale La répartition Départementale

Visio du dimanche 24 novembre 2024 à 9 heures.



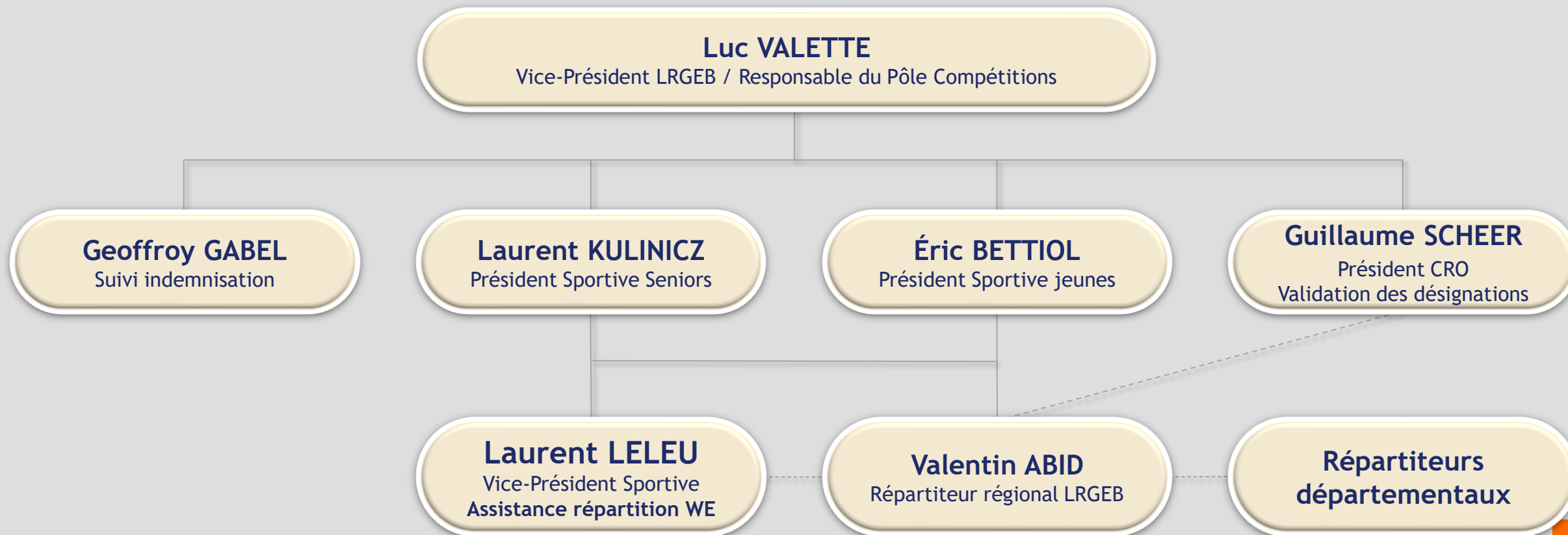
## LA RÉPARTITION RÉGIONALE

Depuis cette saison, les 2 Commissions Sportives Régionales, assurent le suivi de la répartition et de la désignation des arbitres sur toutes les compétitions régionales.

Le présent document a pour but de présenter les procédures de répartition mise place pour cette saison 2024-2025 et d'améliorer et de développer les relations entre la région et les CD.



# L'ÉQUIPE RÉGIONALE DE RÉPARTITION



# REPARTITION REGIONALE / BILAN



## Situations après 11 journées sportives : de septembre à décembre

SECTEUR	RENCONTRES					JOUR						COUPLAGE				Nbr arbitres utilisés	SANS		COUPE S et J
	SM	%	SF	%	Total	Sam	%	Dim	%	Autres	%	Avec Ligue	Avec CD	Total	%		Arbitre	%	
Alsace	201	60%	136	40%	337	181	54%	151	46%	5	1%	23	24	47	35%	84	/	/	60
Champagne	115	84%	22	16%	137	98	72%	39	28%	/	/	9	/	9	7%	42	7	5%	16
Lorraine	171	63%	100	37%	271	155	59%	112	41%	4	1%	37		37	14%	34	30	11%	33
<b>LRGEB</b>	<b>487</b>	<b>65%</b>	<b>258</b>	<b>35%</b>	<b>745</b>	<b>434</b>	<b>58%</b>	<b>302</b>	<b>41%</b>	<b>9</b>	<b>1%</b>	<b>69</b>	<b>24</b>	<b>93</b>	<b>12%</b>	<b>160</b>	<b>37</b>	<b>5%</b>	<b>109</b>

	RENCONTRES			JOURS		COUPLAGES	SANS ARBITRE
	SM	SF	Total	SAM	DIM		
LRGEB	41	24	65	41	24	12	4
	47	25	72	46	26	12	3
Alsace	14	12	26	14	12	5	
	19	15	34	20	14	6	
Champagne	10	2	12	10	2	2	
	11	2	13	7	6		
Lorraine	17	10	27	17	10	5	4
	17	8	25	19	6	6	3

### Rencontres par journée sportive

Le nombre de rencontres jouées est légèrement différent chaque journée sportive .

Le tableau reprend le nombre de rencontres jouées en moyenne sur deux journées sportives.

Base pour l'exemple les journées 5 et 6.

### Nombre d'arbitres régionaux par secteur

	REG 1	RGE 1 JPR	REG 2	REG 2 JPR	REG STG	TOTAL
Alsace	16	2	27	4	16	65
Champagne	12		10	2	7	31
Lorraine	12	1	11	2	3	29
	<b>40</b>	<b>3</b>	<b>48</b>	<b>8</b>	<b>26</b>	<b>125</b>

# LE PLANNING DES DESIGNATIONS REGIONALES



## Couplages Région / Département

Transmission par les CD des rencontres couplées LRGEB/CD.

## Répartition régionale

Désignation des rencontres

## Saisie des désignations sur FBI

au plus tard 21 jours avant les rencontres.

## Mise en ligne des désignations

Régionales dans Teams ainsi que les désignations fédérales et nationales.

## Désistements, changements

Gestion de la situation par le répartiteur régional avec contact si besoin des répartiteurs départementaux.

À 30 JOURS

À 28 JOURS

À 21 JOURS

À MOINS DE 21 JOURS

À MOINS DE 21 JOURS

À 48 HEURES ET MOINS

DATE DES  
RENCONTRES

## Validation des désignations

par la CRO et les Commissions Sportives à 28 jours ou plus de la date des rencontres.

## Mise à disposition des CD

des arbitres régionaux libres de toute désignation.

## Désistements, changements

gestion de la répartition régionale par Laurent Leleu avec contact si besoin des répartiteurs départementaux..

# RÉPARTITION RÉGIONALE/RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE



**A** Mise en place d'une communication régulière et permanente entre la répartition régionale et les répartiteurs départementaux.

**B** Des doublés arbitre régional/arbitre départemental seront mis en place pour couvrir des rencontres départementales et régionales

**C** Les répartiteurs départementaux auront un accès dans Teams au tableau régional des désignations.

Si après la mise en ligne des désignations (21 jours avant la journée sportive) un arbitre régional est libre de toute désignation et disponible celui-ci est, de suite, mis à la disposition de son CD. S'il est désigné au niveau départemental le répartiteur départemental en informera le répartiteur régional.

En cas de besoin et avant de reprendre un arbitre régional, officiellement désigné au niveau départemental, le répartiteur régional devra au préalable en informer son homologue départemental

Il reviendra au répartiteur départemental de communiquer à la répartition régionale, pour chaque journée sportive, les rencontres départementales qui sont couplées à des rencontres régionales.



## LA COMMUNICATION

Utilisation d'une seule et unique adresse de messagerie. Il ne sera donné aucune suite à tout courriel adressé à une autre adresse

[repartition@lrgeb.fr](mailto:repartition@lrgeb.fr)

## TEAMS L'ÉQUIPE RÉPARTITION

Tous les répartiteurs départementaux ont accès à l'équipe Répartition dans Teams.

Répartition LRGEB |  
Dossiers LRGEB | Microsoft Teams

## TEAMS LE DOSSIER RÉPARTITION

Désignations par rencontre ;  
Désignations par arbitre ;  
Désignations par clubs ;  
Observations ;  
Indemnités par compétition ;

Repartition Régionale  
Suivi Désignation



1

## Règle fédérale

Le nombre de rencontres jouées et/ou arbitrées par une même personne sur 3 jours consécutifs est plafonné à un maximum de :

- Soit 4 matches arbitrés ;
- Soit 3 matches arbitrés + 1 match joué ;
- Soit 2 matches arbitrés et 2 matches joués ;

2

**Restriction fédérale\*** : Un arbitre désigné en championnat national n'est pas autorisé à doubler et à arbitrer le même jour une rencontre régionale si celle-ci précède la rencontre nationale.

**Restriction régionale** : En cas d'arbitrage d'une rencontre de PN, le nombre de matchs arbitrés sur une même journée est ramené à 2.

3

## Niveaux de désignations :

Niveau des Arbitres	PNM	PNF U21	RM2 / RF2		Jeunes	
R1	2	1	1	2	1	1
R2		1		1	1	
Stagiaire			1		1	
Dept**				1*		1*

\*Possibilité de désigner un arbitre départ., en cas d'indisponibilités d'arbitres régionaux

\*\* Arbitres figurant sur la liste des arbitres départementaux validée par la CRO



# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



4

## Recours aux arbitres CD :

Le recours est autorisé pour les compétitions régionales de niveau R2 et jeunes en cas d'indisponibilité d'arbitres régionaux.

L'arbitre départemental doit être désigné avec un arbitre régional. Le répartiteur demande aux CDO d'effectuer la désignation. Interdiction sur le niveau PN.

Les règlements fédéraux prévoient que la répartition régionale doit être prioritaire sur la répartition départementale. Afin d'éviter que la désignation d'arbitre de niveau régional ne soit bloquée par des désignations anticipées départementales **l'Equipe Régionale de Répartition souhaite que soit mis en place une organisation des désignations :**

- En améliorant la collaboration répartition régionale / répartition départementale ;
- En mettant en place, si possible, des binômes d'arbitre régional / départemental ;
- En couplant, si possible, le plus de rencontre régionale / départementale ;
- En mettant en place, si possible, une nouvelle plage horaire qui ouvrirait de nouvelles possibilités de couplage ;

## ... EN DEMANDANT :

Au répartiteur régional un respect strict des délais de désignation à savoir :

30 jours à l'avance pour la validation des désignations par la CRD ;

+ de 21 jours à l'avance pour la saisie des désignations dans le module FBI ;

21 jours au minimum pour l'information des répartiteurs départementaux ;

21 jours au minimum pour la mise en ligne des documents de répartition dans Teams ;

et aux répartiteurs départementaux de respecter le timing régional adopté.



## LES CHAMPIONNATS JEUNES

**63 rencontres,  
U13, U15 et U18 masculines et féminines se  
rajouteront, chaque WE, à compter de janvier aux  
rencontres seniors-U21.**

A ce jour les 63 rencontres des championnats jeunes régionaux, existaient sur la première phase départementale qualificative au championnat régional. Les rencontres étaient toutes désignées par les répartiteurs départementaux. Une collaboration, pour couvrir ces rencontres doit forcément être mis en place



## ...REPARTITIONS REGIONALE ET DEPARTEMENTALE

- D'établir une communication régulière entre les 2 partenaires en cas de besoin de récupérer un arbitre déjà désigné à hauteur du plafond de rencontres pour permettre un remplacement ;
- De contrôler régulièrement l'édition du « **nombre de matches joués et arbitrés sur 3 jours consécutifs** » pour identifier les cas de joueurs jouant et officiant trop de rencontres.
- Un arbitre de niveau régional libre de toute désignation en championnat régional est mis à la disposition de son CD. Dans cette situation l'arbitre, si des rencontres de niveau PRM-PRF sont libres, sera prioritaire pour officier sur ces rencontres. A défaut l'arbitre officiera, suivant les disponibilités, en division inférieure, DM2, DM3,.. ou en championnats jeunes.

## ...COUVERTURE DE RENCONTRE DEPARTEMENTALE

- Actuellement des couplages rencontres régionales et rencontres départementales existent entre la LRGE et les départements CD67 et CD68.

### L'Equipe Régionale de Répartition souhaite :

- Que cette pratique se généralise et que cela soit mis en place entre la Ligue et tous les Comités Départementaux et Territorial ;
- Qu'un groupe d'arbitre départemental « potentiel » susceptible d'officier en région soit mis en place.



## ...PROCEDURE DE TRANSMISSION DES COUPLAGES REGION/DEPARTEMENT

Le répartiteur départemental devra au plus tard 30 jours avant la journée sportive

### Procédure à mettre en place

- 1/ Adresser au répartiteur régional la liste des rencontres couplées :
- 2/
- 3/

## ...TEAMS : EQUIPE LRGEB & CD LA REPARTITION

# TEAMS : EQUIPE LRGEB & CD LA REPARTITION



Équipes

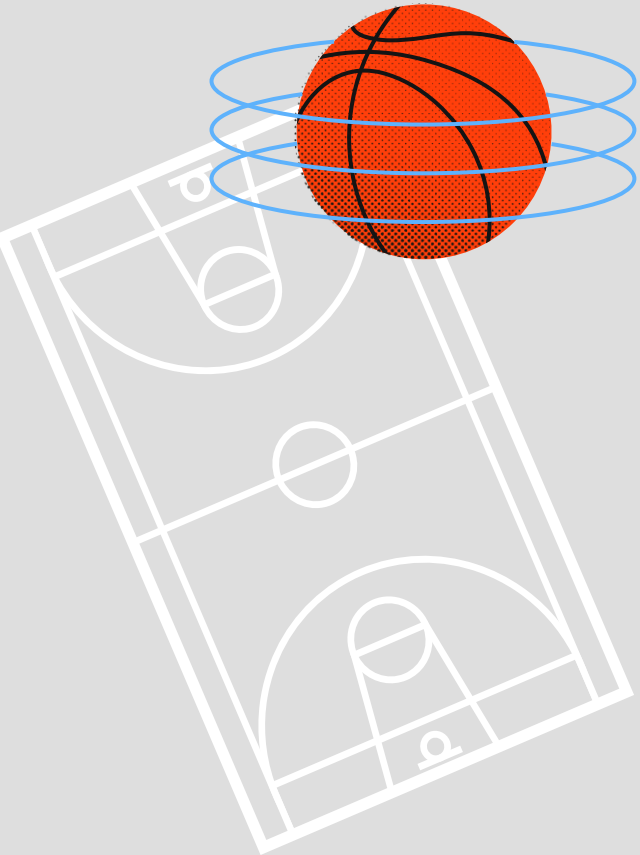
- Découverte
- Épinglées
  - Général Bureau
- Vos équipes
  - CD Comité Directeur
    - Général



LRGEB CD La répartition des ...

La répartition régionale

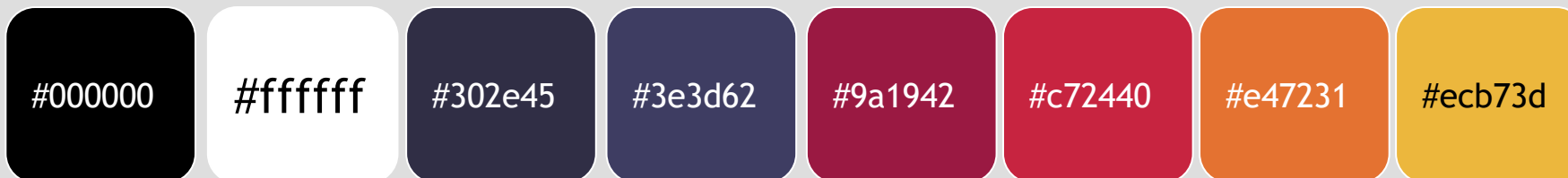
# L'ÉQUIPE RÉGIONALE DE RÉPARTITION



[repartition@lrgeb.fr](mailto:repartition@lrgeb.fr)



Une question...  
Un supplément d'information...



TREBUCHET MS Trébuchet MS TREBUCHET MS Trébuchet MS **TREBUCHET MS Trébuchet MS**

CALIBRI calibri CALIBRI calibri **CALIBRI calibri**